



Annulation de voyage sans recommandé

Par **alaixi**, le **07/07/2009** à **23:09**

Bonjour,

Suite à un bon de commande de voyage mal pris en compte mon agence de voyage a mal pris mon adresse en compte.

Elle m'a envoyé une facture par email. (Je ne m'en suis pas aperçu à ce moment là).

Par la suite elle m'a par hasard indiqué que mon voyage était annulé.

J'ai attendu le recommandé, j'ai relancé la société, j'ai menacé de poursuites si le fait que je n'avais pas reçu de recommandé d'annulation relevait d'une faute de sa part or il s'avère qu'elle n'a rien fait.

Ce n'est que quelques jours avant le départ (2 je crois) que j'ai compris le problème lorsque j'ai reçu mon chèque de remboursement....

J'ai donc réclamé l'application du contrat avec une indemnité d'annulation du voyage de 100% du prix du voyage pour annulation le dernier jour avant le départ.

En l'espèce la société m'a envoyé un recommandé qui leur est revenu avec la mention n'habite pas à l'adresse indiquée le lendemain de l'arrivée du courrier dans la ville ou je réside.

Elle savait donc que je n'avais pas reçu le courrier. Suis je dans mon droit si je lui demande de prendre en compte ma réclamation ?